

Ministère de la culture et de la communication

SRH – Réunion du 09-01-2015

9h30 – Salle Molière

Document de travail

TAUX PROPRO 2015-2017

Rappel de la procédure

Les taux d'avancement de grade sont fixés par arrêté ministériel, après avis conforme du « guichet unique ». Dans ce cadre, une procédure d'instruction est menée conjointement par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et la direction du budget (DB), en lien avec le SRH.

La proposition du MCC pour le triennal 2015-2017 a préalablement fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales le 3 avril 2014. A noter qu'avant sa transmission au guichet unique, cette proposition a évolué à la hausse s'agissant de certains grades (AAMC ppal 1ère cl, CHED ppal 2^e cl, Conservateur en chef et général, AASM ppal 2^e et 1^e cl, TSCBF cl exc, TA cl sup). Cela s'explique notamment par des modifications du périmètre d'assiettes de promouvables.

Le présent document porte sur les taux d'avancement de grade du triennal 2015-2017 validés par le guichet unique, avant signature et mise en publication de l'arrêté ministériel, qui constituent la dernière étape du processus d'instruction des taux.

17 corps sont concernés par le renouvellement des taux :

■ Filière administrative

- Adjoint administratifs
- Secrétaires administratifs
- Inspecteurs et conseillers de la création et des enseignements artistiques et de l'action culturelle

■ Filière scientifique

- Secrétaires de documentation
- Chargés d'études documentaires
- Conservateurs du patrimoine
- Ingénieurs d'étude
- Ingénieurs de recherche
- Techniciens de recherche
- Maîtres-assistants des écoles d'architecture
- Professeurs des écoles d'architecture
- Professeurs des écoles nationales supérieures d'art

■ Filière technique

- Adjoint techniques d'accueil, surveillance et magasinage
- Adjoint techniques
- Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France
- Techniciens d'art
- Ingénieurs des services culturels et du patrimoine

Certains corps ne sont pas concernés dans la mesure où :

- leurs taux de promotions ne sont pas fixés au niveau du MCC (assistants de service social, attachés d'administration, architectes et urbanistes de l'Etat, administrateurs civils) ;
- il s'agit de corps monogrades (architectes en chef des monuments historiques, assistants ingénieurs, chefs de travaux d'art) ;
- l'instruction d'un taux est encore en cours au guichet unique (inspecteurs généraux des affaires culturelles).

Points clés

- Les taux en vigueur au ministère de la culture lors des triennalités précédentes depuis 2006, (2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014) se caractérisaient par une grande stabilité. Lorsqu'elles existaient, les évolutions étaient de faible ampleur. Pour 2015-2017, il a été proposé une augmentation globale pour l'ensemble des corps, en mettant fin à la politique de reconduction des taux. Le résultat obtenu représente les meilleurs taux d'avancement de grade du ministère depuis 2006 ;
- Ces taux répondent à l'objectif de revalorisation des carrières des agents de catégorie C ;
- Concernant les corps de catégories A et B, les évolutions de taux sont plus limitées et font l'objet, dans leur ensemble, d'un alignement sur les autres ministères.

Les chiffres

Au total, une augmentation de + 31,2 % par rapport à la période 2012-2014 du nombre de promotions attendues sur l'ensemble du triennal.

>> Filière technique : + 460 promotions, soit une variation de + 52,8 %

Catégories C : une hausse très importante

Une variation de + 55 % de promotions sur le triennal 2015-2017 par rapport au triennal 2012-2014, ce qui correspond à 555 promotions supplémentaires.

- Adjointes administratifs : + 153 promotions, soit une variation de + 39,4 % par rapport au triennal 2012-2014, dont + 38 promotions au grade de ppal de 2ème cl.
- Adjointes de surveillance : + 395 promotions, soit une variation de + 79,16 % par rapport au triennal 2012-2014, dont + 297 promotions au grade de ppal de 2ème cl
- Adjointes techniques : un solde de + 7 promotions, soit une variation de + 6,3 % par rapport au triennal 2012-2014 (+ 10 promotions au grade de ppal de 1ère cl).

L'amélioration des taux contribuera à réduire les délais moyens d'attente avant une promotion au choix, et à mieux fluidifier les carrières par le désengorgement de certains échelons sommitaux (grades AAMC ppal 2° cl, AASM 1ère classe).

Elle favorisera également une revalorisation des carrières, ainsi qu'une meilleure prise en compte des mérites professionnels qu'autrefois.

Catégories A et B : alignement sur les autres ministères

Une tendance globale à l'alignement des taux sur les taux moyens pratiqués dans les corps comparables est constatée, notamment pour les corps bénéficiant du *nouvel espace statutaire* (Secrétaires administratifs, Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France, Techniciens d'art, Secrétaires de documentation).

C'est donc globalement la stabilité des ratios qui a été privilégiée par le guichet unique, qui a notamment fait valoir le *principe de l'équité intergénérationnelle* pour justifier sa position (principe selon lequel il convient d'établir des taux constants à vocation pluriannuelle et non des taux adaptés aux besoins immédiats d'une seule année ; pour que joue l'équité entre générations, il doit donc y avoir maintien d'un même niveau de sélectivité d'une année sur l'autre et non le maintien, d'une année sur l'autre, d'un même nombre de promus).

Cela n'empêche pas certaines augmentations significatives notamment pour répondre à des blocages de carrière constatés dans les sommets de grades. Par exemple :

- > Ingénieurs d'études 1ère cl : + 32 % de promotions attendues, permettant de désengorger les derniers échelons du premier grade.
- > Professeurs des écoles d'architecture classe exceptionnelle : augmentation justifiée par le blocage de carrière constaté au sommet du grade donnant accès.